



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation Spray universel X73020
Identifiant unique de formulation UFI: HAE0-M0T4-E00C-CJGH

Composant(s) déterminant la classification de danger

Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Usage de la substance/du mélange

Aérosols techniques

*** 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16
D-51249 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail info@joke.de
Site web <https://www.joke-technology.com/>

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60

E-mail (personne compétente):

sida@joke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg +49 (0) 761 / 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France +33 8 2020 1816

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

*** 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Aérosol 1, H222 H229

STOT SE 3, H336

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- * **Remarque**
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

* **étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Composant(s) déterminant la classification de danger

Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten

Pictogrammes des risques



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- * **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- * **Remarque**
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

- * **Indications diverses**
Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

* **2.3 Autres dangers**

- * **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**
Risque d'aspiration

- * **Effets nocifs possibles sur l'environnement**
The substances in the mixture do not meet the PBT/vPvB criteria according to REACH, Annex XIII.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
 Date d'exécution 17.04.2023
 Version 2.9 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

*** RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

*** 3.2 Mélanges**

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
74-98-6	200-827-9	propane	≥ 50 ≤ 75 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.); H280	
64742-48-9	919-857-5	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	≥ 25 ≤ 50 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304; EUH066	
106-97-8	203-448-7	Butan (1,3 Butadiene <0,1%)	≥ 10 ≤ 25 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.); H280	
64742-65-0	265-169-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	≥ 10 ≤ 25 pds %	Asp. Tox. 1; H304	ATE(voie orale): > 5000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 5000 mg/kg
95-63-6	202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	< 1 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411	ATE(voie orale): 5 g/kg ATE(inhalation vapeurs): 18000 mg/m³

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119486944-21	propane
01-2119463258-33	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten
01-2119474691-32	Butan (1,3 Butadiene <0,1%)
01-2119471299-27	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
01-2119472135-42	1,2,4-triméthylbenzène

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **4.1 Description des premiers secours**

* **Remarques générales**

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés (p. ex. col, cravate, ceinture ou ceinture).

* **En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Si la personne est inconsciente et qu'elle respire, la placer en position latérale de sécurité et demander un avis médical.

* **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

* **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Retirer les lentilles de contact existantes si possible

* **En cas d'ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.

Traitement médical nécessaire.

* **Protection individuelle du premier sauveteur**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

* **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

* **Symptômes**

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Nausée

Vomissement

État inconscient

Maux de tête

Vertiges

Toux

Irritant

Troubles respiratoires

Dépression du système nerveux central

* **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

* **Informations pour le médecin**

Traitement symptomatique.

En cas d'ingestion ou d'inhalation de quantités importantes, contacter immédiatement un spécialiste ou le centre antipoison.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Traitement spécial**

aucune

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

* **5.1 Moyen d'extinction**

* **Moyens d'extinction appropriés**

non déterminé

* **Moyens d'extinction inappropriés**

non déterminé

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

* **5.3 Conseils aux pompiers**

* **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

* **Informations complémentaires**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Les vapeurs du produit peuvent s'accumuler sur le sol en plus forte concentration et s'enflammer à nouveau.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

* **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

* **Pour les non-secouristes**

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Eloigner toute source d'ignition.

* **Pour les secouristes**

Protection individuelle

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

* **Pour la rétention**

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

* **6.4 Référence à d'autres sections**

Evacuation: voir rubrique 13
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1
Protection individuelle: voir rubrique 8

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

* **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

* **Mesures de protection**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Le conteneur est sous pression.
Ne pas forcer ou brûler après utilisation.
Éviter les sources de chaleur.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).
Les récipients vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux.

* **Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
à proximité immédiate de la zone de travail, il doit y avoir:
Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue
Douches d'urgence à disposition

* **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

* **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Classe de stockage

2B Emballages pour aérosol et briquets

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux

* **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver sous clé.
Ne stockez pas le produit près de flammes nues, de sources de chaleur ou d'ignition.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
 Date d'exécution 17.04.2023
 Version 2.9 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation
 Voir paragraphe 1.2

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

*** Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
95-63-6	202-436-9	1,2,4-Triméthylbenzène	20 [ml/m³(ppm)] 100 [mg/m³] 2000/39/CE
106-97-8	203-448-7	n-Butane	Court terme(ml/m³) 980 (1) Court terme(mg/m³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
95-63-6	202-436-9	Trimethylbenzenes, all isomers or mixtures	20 [ml/m³(ppm)] 100 [mg/m³] (BE)
95-63-6	202-436-9	1,2,4-Trimethylbenzene	20 [ml/m³(ppm)] 100 [mg/m³] (BE)
106-97-8	203-448-7	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m³(ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m³(ppm)] 1900 [mg/m³] (CH)
95-63-6	202-436-9	Trimethylbenzenes, all isomers or mixtures	20 [ml/m³(ppm)] 100 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 40 Court terme(mg/m³) 200 (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m³(ppm)] 1900 [mg/m³] (F)
95-63-6	202-436-9	1,2,4-Trimethylbenzene	20 [ml/m³(ppm)] 100 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 50 Court terme(mg/m³) 250 Bold-type: Restrictive statutory limit value (F)

*** DNEL salarié**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-208 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	mg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-871 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m³	aigu par inhalation (local)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m³	long terme par inhalation (local)	



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
 Date d'exécution 17.04.2023
 Version 2.9 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	16171 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	0.97 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	2.73 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	5.58 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	

* **DNEL Consommateur**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-125 mg/kg Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten		Long terme – orale, effets systémiques	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-125 mg/kg Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten		long terme dermique (systémique)	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-185 mg/m ³ Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten		long terme par inhalation (systémique)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	15 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	29.4 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	29.4 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	29.4 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	29.4 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	9512 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	0.74 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	1.19 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **8.2 Contrôle de l'exposition**

* **Contrôles techniques appropriés**

* **Mesures techniques pour éviter l'exposition**

système de ventilation

Le niveau de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser des chambres de traitement, des systèmes d'évacuation d'air locaux ou d'autres mesures techniques de protection pour contrôler les concentrations dans l'air afin de les maintenir en dessous des valeurs limites d'exposition.

les limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été fixée ont été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

Utiliser un système de ventilation antidéflagrant.

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

* **Protection des mains**

gants résistant aux produits chimiques

gants étanches

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

* **Protection corporelle:**

Vêtement de protection

EN 1149

antistatique

* **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié:

pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Appareil avec filtre à particules (EN 143)

* **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

* **Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Prendre les mesures de protection appropriées pour limiter ou empêcher les émissions.

Nettoyeur d'air pollué

Indications diverses

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

* **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

Aérosol

Couleur

couleur d'ambre



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 10.9 Vol-%		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 0.6 Vol-%		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	3.63		
Pression de vapeur	210 kPa		
Densité et densité relative	0.715 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

* **9.2 Autres informations**

* **Autres informations**

Chaleur chimique de combustion
31,52 kJ/g

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

cette information n'est pas disponible.

* **10.2 Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

* **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **10.4 Conditions à éviter**

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles

10.5 Matières incompatibles

cette information n'est pas disponible.

* **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* **Toxicité aiguë**

* **Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	n°CAS64742-65-0 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	n°CAS95-63-6 1,2,4- triméthylbenzène DL50: 5 g/kg Espèce Rat n°CAS64742-65-0 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant DL50: > 5000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	n°CAS95-63-6 1,2,4- triméthylbenzène Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 18000 mg/m³ Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

* **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Sensibilisation respiratoire**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Sensibilisation cutanée**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Mutagénicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

* **STOT SE 1 et 2**

* **Autres informations**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut irriter les voies respiratoires.

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

* **Autres informations**

Risque d'aspiration

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Danger par aspiration**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

* **En cas de contact avec la peau**

Exerce un effet dégraissant sur la peau.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

11.2 Informations sur les autres dangers

* **Autres informations**

L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse
le produit est irritant pour les yeux et la peau
dessèche la peau

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

* **12.1 Toxicité**

* **Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	n°CAS95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène CL50: 7.72 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	n°CAS95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène LC50 4.91 mg/L Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **12.2 Persistance et dégradabilité**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur de bioconcentration (FBC) 243		n°CAS95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène Faible potentiel de bioaccumulation.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **12.4 Mobilité dans le sol**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

* **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

* **Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Code des déchets produit	Désignation des déchets
160504 *	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150104	emballages métalliques

* **Élimination appropriée / Produit**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Éliminer conformément aux réglementations officielles.

* **Remarque**

Les récipients vides et les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas percer ou brûler les récipients.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transporter dans des conteneurs fermés, droits et sûrs. Conseils pour une manipulation sans danger: voir sections 6 - 8

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Étiquette de danger	2.1
Code de classification	5F
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel	D

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **autres réglementations (UE)**

* **À observer:**

Ne contient aucune substance listée dans REACH Annexe XIV.

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**

Teneur en COV, prêt à l'emploi 67.11 %
valeur de COV 480 g/L

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

* **Directives nationales**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
SU: catégorie d'utilisation
CLP: Classification, étiquetage et emballage
STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
SCL: Specific concentration limit
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstracts Service
Flam. Gas 1A: Gaz inflammable, Catégorie 1A
Press. Gas (Comp.): Gaz comprimé (CG)
Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2
CO2: Dioxyde de carbone
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
EU: Union européenne
BGW: Valeur limite biologique (DE)
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: Concentration prédite sans effet
DIN: Institut allemand de normalisation
EN: Norme européenne
LD50: Dose létale 50%
LC50: Concentration létale médiane
BCF: Facteur de bioconcentration
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IATA: International Air Transport Association
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
VOC: Composés organiques volatils
WGK: classe risque aquatique

Références littéraires et sources importantes des données

Fiches techniques du fabricant

* Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.



Spray universel X73020

Date d'édition 17.04.2023
Date d'exécution 17.04.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Indications de changement**
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente